



L'EMPEREUR DE PLOEMEUR !!

Tel un empereur régnant sur son domaine, se croyant investi de la toute puissance, le Directeur Technique s'est octroyé tout seul le droit de tout régenter à sa guise !

Mercredi 18/05/2022, il n'a pas hésité à **appeler la police de sa propre initiative**, sans en aviser la direction, débordant encore une fois de ses prérogatives, pour lui faire constater et verbaliser le soi-disant mauvais stationnement de 3 véhicules sur le parking extérieur. Soi-disant car à l'endroit en question, sur le terre-plein aux abords de la route, il n'y a aucun marquage au sol, ni panneaux, donc à quel moment on peut déclarer si un véhicule est mal stationné ou pas ??

De plus un des 3 véhicules verbalisés appartenait à un collègue et non pas à des familles de détenus venus au parloir (comme le pensait le DT, ce qui ne change rien au problème !). Les collègues se garent à cet endroit depuis plus de 20 ans pour certains et jamais il n'y a eu de soucis ! Comment ce Directeur Technique arrivé depuis peu, qui s'est déjà fait **remarquer par ses nombreuses remarques ou réflexions illégitimes aux surveillants**, débordant de ce fait de son champ de compétence, peut définir tout seul qui se stationne mal ou pas ? La moindre des choses aurait été, avant de passer à l'acte, de sortir une note de service que ce soit pour le personnel du CP Ploemeur ou pour les familles de détenus les informant qu'il était désormais interdit de stationner à cet endroit . **Encore faut-il que cela soit légal**, ce que nous doutons fort, puisque nous le rappelons, il n'existe **pas de marquage au sol ni de panneaux** interdisant le stationnement à cet endroit-là! Le Directeur Technique joint par notre organisation syndicale, a tenu un **discours complètement inepte** pour ex-

pliquer sa délation illégitime à la police. Se justifiant en déclarant, penser lui, au développement durable... ?? (parce que les collègues qui empiètent sur l'herbe en stationnant leur véhicule ne respectent pas **SA** soi-disant pelouse, ne pensant pas à la nature... ??) allant jusqu'à les traiter de voyous !!! **INADMISSIBLE !!**

La CGT Pénitentiaire Locale vous demande, **encore une fois**, Monsieur le Directeur Technique de vous reprendre sérieusement et **d'arrêter de sortir de vos champs de compétences**, cela devient **insupportable !**

La CGT Pénitentiaire Locale, demande à la direction de **recadrer encore une fois le Directeur Technique** pour qu'il cesse ses dérives et qu'il arrête de prendre des décisions illégitimes, sans aucune concertation, ne vous respectant pas par la même occasion !

La CGT Pénitentiaire Locale, apportera toute l'aide nécessaire au collègue verbalisé et l'encourage à contester cette amende puisqu'elle est illégale ! En effet, s'agissant d'un **domaine privé**, la police n'a pas légitimité à verbaliser !

Ploemeur, le 19/05/2022
Le bureau local CGT Pénitentiaire

